

Les bruxellois sont-ils tous égaux face à l'emploi ? Monitoring bruxellois des inégalités au travail

Election régionale 2019 – La FGTB Bruxelles présente les résultats du premier monitoring bruxellois des inégalités au travail. Les constats sont sans appel : les personnes d'origine étrangère rencontrent plus de difficulté à s'insérer dans le marché du travail et ne se voient pas offrir les mêmes perspectives de carrière que les personnes d'origine belge. La FGTB Bruxelles invite les acteurs politiques, économiques et sociaux à faire de la lutte contre les inégalités, sur et en dehors du marché du travail, une des priorités de la prochaine législature.

Bruxelles est la Ville la plus cosmopolite d'Europe. 73% de la population est d'origine étrangère. Une population d'origine étrangère majoritairement originaire d'Europe (43%) du Maghreb (26%) et d'Afrique subsaharienne (9%). « *A titre de comparaison, dans une autre grande ville comme Anvers cette proportion atteignait 48,1% en 2016.* » précise Estelle CEULEMANS, Secrétaire générale de la FGTB Bruxelles. « *Pour la région bruxelloise ce brassage représente tant un véritable défi en matière d'intégration et de compréhension mutuelle qu'une plus-value indiscutable en termes de diversité.* »

Pourtant, force est de constater que les inégalités sur le marché du travail continuent de toucher plus spécifiquement certaines franges de la population bruxelloise. Les principaux constats tirés du Monitoring bruxellois des inégalités au travail réalisé par la FGTB Bruxelles sur base des données récoltées par Unia (service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances) et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale sont sans appel :

- **Le taux de chômage des personnes d'origine étrangère est globalement plus élevé que celui des personnes d'origine belge.** A titre d'exemple, le taux de chômage des personnes originaires d'Afrique subsaharienne et des personnes originaires des pays du Maghreb est respectivement 2,7 et 2,8 fois plus élevés que celui des personnes d'origine belge ;
- **A niveau d'éducation équivalent, les écarts de taux d'emploi restent très importants** entre personnes d'origine belge et non belge. Principalement pour les travailleurs avec un haut niveau d'éducation ;
- **Les personnes d'origine étrangère travaillent** en général **dans des secteurs offrant des bas salaires** et moins de sécurité d'emploi ;
- **Les travailleurs d'origine étrangère** (en particulier du Maghreb et d'Afrique subsaharienne) **sont bien plus souvent occupés sous contrat intérimaire** que les travailleurs d'origine belge ;
- **Les emplois de qualité**, mieux payés et plus stables, **ont tendance à être réservés aux personnes d'origine belge ;**

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation défavorable des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail bruxellois :

- 1) Premièrement, **les personnes d'origine étrangère sont victimes d'inégalités structurelles dans d'autres domaines que l'emploi**, tels que la santé, le logement et l'enseignement, ce qui complique leur insertion dans le marché du travail.
- 2) **Ces inégalités structurelles ont tendance à se reproduire de génération en génération.**
- 3) A ces difficultés s'ajoute **la discrimination**, basée sur des stéréotypes irrationnels liés à l'origine.

Face à ces constats, la FGTB Bruxelles exige de :

- 1) Rendre obligatoire la réalisation de plans de diversité pour toutes les entreprises de plus de 100 travailleurs bénéficiant d'aides, de primes et subventions régionales.
- 2) Poursuivre la promotion de la diversité dans les services publics
- 3) Garantir la mise en œuvre effective par l'inspection régionale des tests de discrimination
- 4) Renforcer les campagnes de lutte contre les discriminations menées par Actiris

En mai 2019, la FGTB Bruxelles présentera son analyse et ses revendications concernant l'accès au logement, à la santé et à l'enseignement dans un monitoring consacré au droit à la ville.